

POUR QUE LA
2[★] CHANCE
SOIT UN **DROIT**
POUR TOUS !



Réseau des Écoles de la 2^e Chance en France



Une vocation d'intégration sociale et professionnelle

Les Écoles de la 2^e Chance donnent aux jeunes qui sont sortis du système éducatif sans aucune qualification, une chance de réintégrer une autre École. Une École dédiée à la construction de leur projet d'insertion professionnelle.

Lire fiche **Organisation**



1 Les Rencontres Sportives annuelles du Réseau E2C France, un événement fédérateur pour les Jeunes et les Écoles.

2 Une pédagogie active qui passe par la remise à niveau dans les matières fondamentales.

3 La découverte et l'acquisition des gestes professionnels par des stages.

POUR QUE LA 2^e CHANCE



Un concept européen

Le concept d'École de la 2^e Chance est issu des principes du Livre Blanc « Enseigner et Apprendre - Vers la société Cognitive » présenté en 1995, par Édith Cresson, Commissaire Européen de l'Éducation. La première École en France a ainsi vu le jour à Marseille en 1997.

Lire fiche **Organisation**

Un dispositif institutionnalisé

Un processus de labellisation encadre et garantit la qualité du dispositif. Il permet également, le soutien financier de l'État auprès des Régions et des autres partenaires, Collectivités Locales, Consulaires, entreprises (taxe d'apprentissage, fondations, mécénat).

Lire fiche **Labellisation**



Un réseau de proximité

Déployé sur des dizaines de sites sur le territoire national, les Écoles de la 2^e Chance travaillent en étroite coordination avec les collectivités territoriales ; elles coopèrent avec les acteurs de l'orientation et du suivi social, notamment les Missions Locales et PAIO et élaborent ainsi avec les jeunes stagiaires des parcours adaptés au tissu socio-économique local.

Lire fiche **Coordonnées**

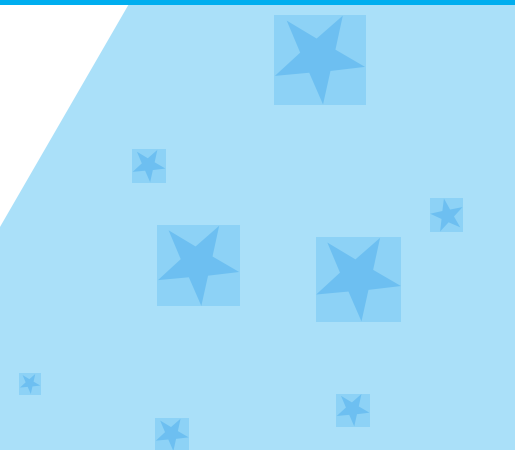


Une pédagogie active

Les maîtres mots sont individualisation des parcours, alternance et moyens dédiés. Chaque stagiaire est accompagné par l'équipe pédagogique tout au long de sa formation, pour l'aider à formuler et à construire son projet sans se démotiver. En 6 ou 7 mois, il sort de l'École avec un projet professionnel.

Lire fiche **Pédagogie**

Une formation et un encadrement individualisé pour redonner confiance en soi



La Charte des Principes Fondamentaux

La présente Charte s'inscrit dans la continuité des principes contenus dans le Livre Blanc de la Commission Européenne « Enseigner et apprendre – Vers la société cognitive », présenté par Madame Edith Cresson en 1995.

Les Écoles françaises de la 2^e Chance s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente Charte et à les faire respecter dans le cadre du Réseau qu'elles ont constitué.

★ C'est une institution portée par les Collectivités Territoriales et Locales et/ou Consulaires

- Elle est l'expression de la volonté des Collectivités Territoriales et Locales, Consulaires et/ou d'institutions publiques et s'inscrit dans un échelon territorial déterminé.
- C'est un dispositif autonome qui dispose de moyens financiers, structurés et humains propres à assurer la continuité de son action.

★ Dont l'objectif est d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en difficulté

- Assurer l'insertion professionnelle, comme école, par l'enseignement, l'éducation et la formation, de jeunes adultes sortis sans qualification du système scolaire.
- Intervenir auprès d'un public qui a dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et qui ne relève plus de l'Éducation nationale (sorti depuis au moins un an du système scolaire).
- Les jeunes stagiaires qui suivent le parcours de l'E2C le font volontairement, à la recherche d'une insertion qui passe par l'accès à un emploi durable.

★ En partenariat étroit avec le monde de l'entreprise

- L'entreprise (et les organisations professionnelles) est une donnée essentielle des dispositifs de Deuxième Chance et elle participe à la vie de l'École (dont elle peut être administrateur) : avec les équipes pédagogiques elle conçoit des projets, s'exprime sur le contenu pédagogique, participe à la réalité de l'alternance en organisant les stages et propose des emplois.
- L'École doit concourir à l'adéquation des besoins et des attentes des jeunes avec les réalités du marché de l'emploi sur son territoire d'intervention.

★ Qui ne délivre pas de diplômes mais vise à accréditer des compétences

- La logique du portefeuille de compétences et la construction du projet professionnel sont au cœur d'une approche pédagogique individualisée.
- L'action pédagogique est souple, centrée sur chaque stagiaire et combine :
 - l'acquisition (ou la mise à niveau) du socle de compétences de base : s'exprimer en français, lire, compter, raisonner et utiliser l'outil informatique ;
 - l'acquisition de compétences sociales qui permettent l'insertion dans de bonnes conditions dans la vie professionnelle mais aussi citoyenne ;
 - une formation « pratique » organisée par et dans les entreprises, sous forme de stages de détermination, de développement, ou de validation d'un projet professionnel individuel ;
 - l'acquisition de l'aptitude « d'apprendre à apprendre » qui permet aux jeunes adultes d'accéder à la formation tout au long de la vie.

★ Qui accompagne le projet personnel et professionnel du stagiaire

- L'École prend en compte, avec le soutien de partenaires spécialisés, les problématiques sociales des jeunes qu'elle accueille.
- Elle met en œuvre tous les moyens qui permettent à chacun des stagiaires d'être accompagnés : pendant leur parcours à l'École mais aussi, après leur sortie du dispositif, pendant leur période d'entrée dans la vie active.

★ Qui travaille en réseau avec tous les acteurs intervenant auprès de leur public

- Fonctionnement en réseau avec l'ensemble des acteurs, institutionnels ou non, qui interviennent dans les champs de l'accompagnement, de l'orientation, du bilan, de la formation et de l'insertion des jeunes en difficulté.

SOIT UN DROIT POUR TOUS !

Les jeunes stagiaires

De la moyenne d'âge (20,3 ans) au niveau de qualification (93 % n'ont pas obtenu de niveau V), le profil des stagiaires est homogène. On enregistre une légère prédominance du public féminin (52 %), une forte proportion de jeunes issus des quartiers « politique de la ville » (44 %) ou n'ayant aucune expérience professionnelle (60 %). 10 % n'ont pas la nationalité française. Les jeunes arrivent sans qualification et sans emploi, certains sont dans des situations sociales complexes.

80 % d'entre-eux parviennent à se stabiliser dans le dispositif de formation, motivés par l'envie de repartir sur de nouvelles bases et de construire leur avenir professionnel.

Lire fiche **Faits & Chiffres**



Des résultats avérés

Près de 60 % des stagiaires trouvent à l'E2C leur deuxième chance, celle de définir un vrai projet professionnel qui les amènera à entrer directement dans la vie active, ou dans un cursus de formation qualifiant, souvent en alternance dans une entreprise.

Lire fiche **Faits & Chiffres**



Le Réseau E2C France

Structure technique, gestionnaire du processus de labellisation et des marques déposées (*Écoles de la 2^e Chance* et *E2C*), l'association Réseau E2C France a été créée en 2004 par les quatre Écoles de Marseille, Mulhouse, Seine-Saint-Denis et Champagne-Ardenne. Les compétences du Réseau E2C France couvrent la validation du parcours des jeunes et la mutualisation des pratiques et outils pédagogiques.

Lire fiche **Organisation**



EN PARTENARIAT ET AVEC LE SOUTIEN DE



unibail-rodamco



Réseau E2C France – 32, rue Benjamin Franklin – 51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 69 69 70 – Courriel : contact@reseau-e2c.fr – www.reseau-e2c.fr